

Question présentée par le député :

M. Boris Calame

Date de dépôt : 6 avril 2016

Question écrite

Dis-moi avec qui tu vis, je te dirai ce que tu vivras ?

La surpopulation carcérale à Genève, notamment dans la prison préventive de Champ-Dollon, est un fait avéré. La promiscuité induite engendre toutes sortes de réactions individuelles, voire collectives, qui peuvent mettre à mal la santé physique et/ou psychique des personnes incarcérées.

Selon l'occupation des cellules (justiciables et/ou condamné-e-s) et de la composition des groupes en présence, on sait que la situation personnelle et l'interaction entre les individus peuvent mener à la réalisation d'actes ou d'actions violentes voire désespérés, sur soi-même ou envers autrui.

On sait aussi que la « bonne » composition d'un groupe n'est pas évidente à réaliser. On peut déjà le constater dans toutes sortes de situations civiles quotidiennes, que ce soit en matière de travail, de formation, de famille ou encore de loisirs. Toutefois, dans ces dernières situations, le temps passé ensemble est relativement limité et les possibilités d'échappatoires existent.

Dans le cadre de l'incarcération, l'espace, l'intimité, les activités et autres occupations sont particulièrement limités. Le temps partagé par les détenu-e-s, dans un espace restreint, peut mener à des situations violentes et problématiques, voir irréversibles, notamment en matière d'intégrité physique et/ou psychique.

Du moment qu'il est difficile de connaître le tempérament de chaque détenu-e, et encore plus les potentielles interactions entre différents individus, il est probable que l'utilisation (et/ou le développement) par l'autorité pénitentiaire d'un outil d'aide à la décision soit fort utile. Il devrait permettre de limiter les risques et incertitudes liés à la cohabitation d'individus différents.

Dans de nombreux domaines, on développe et utilise quotidiennement des outils [prospectifs] d'aide à la décision. Ceux-ci permettent de limiter les incertitudes et, surtout, d'anticiper certains événements (à l'exemple des modèles météo ou de ceux liés à la composition de groupes scolaires). Avec l'utilisation des données collectées au travers des situations réalisées, il est possible d'assurer une amélioration continue de l'outil. De par une meilleure appréciation de la situation globale et des interactions constatées, une plus grande fiabilité des résultats est engendrée.

Dans le cadre de l'incarcération, l'utilisation d'un outil informatique, avec saisie de données multicritères (par ex. : âge, type de délit, provenance, culture, niveau de formation, langue courante, fumeur ou non-fumeur, parcours judiciaire et carcéral, ancienneté dans l'établissement,...), semblerait être une solution intéressante.

Les critères pourraient être d'exclusion (incompatibilité), mais aussi d'inclusion (compatibilité). Le traitement de ces données personnelles, au regard des données des autres détenu-e-s, pourrait permettre d'éviter ou limiter les risques potentiels de violences.

Chaque détenu-e aurait alors une « fiche » individuelle qui comprendrait les critères préétablis (cf. ci-dessus) et aussi les interactions réalisées avec d'autres détenu-e-s. De ces données et des expériences réalisées, l'outil pourrait alors générer de façon évolutive un « classement » des « meilleures compatibilités » entre détenu-e-s, mais aussi des incompatibilités potentielles. En plus, en tenant compte des contraintes de service et de la configuration des locaux, il pourrait proposer une optimisation des « assemblages » en cellules.

La composition de groupes de détenu-e-s est certainement l'une des problématiques quotidiennes d'importance, qui doit être gérée dans toutes les prisons ; il serait alors souhaitable de collaborer avec d'autres cantons pour un échange en la matière et, le cas échéant, un développement d'outil spécifique.

Mes questions au Conseil d'Etat sont alors les suivantes :

CRITÈRES ET MESURES :

- 1. Quels critères et/ou mesures préliminaires sont appliqués, à l'entrée en détention, pour éviter des regroupements à risques [de conflits] potentiels ?***
- 2. Quelles sont les mesures prises pour protéger les justiciables les plus vulnérables, notamment les plus jeunes ?***

ÉVÉNEMENTS ET CONFLITS :

3. *Quels types d'événements font que l'on sépare une ou plusieurs personnes d'un groupe, respectivement qu'on les change de cellule ?*
4. *Quelles sont les possibilités données aux détenu-e-s pour demander et, le cas échéant, obtenir un changement de cellule lorsqu'il y a un conflit latent, en cours ou encore prévisible ?*

OUTILS ET DÉVELOPPEMENT :

5. *Existe-il un outil informatique d'aide à la décision qui permette d'optimiser les regroupements en cellule, en tenant compte de critères de compatibilité et/ou d'incompatibilité ?*
6. *Est-ce que l'autorité pénitentiaire genevoise dispose et utilise un tel outil informatique ?*
7. *Si ce type d'outil devait être développé et afin de cumuler les expériences, pourrait-il l'être en partenariat avec d'autres cantons ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat et l'autorité pénitentiaire des réponses apportées à la présente question écrite.